Annexe 2

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

CORPS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Classe normale : 2,6 + 0,2 au titre de l'exercice multi-sites dans le cadre de la Direction Commune du GHT 58
Hors classe : 2,7 + 0,2 au titre de l'exercice multi-sites dans le cadre de la Direction Commune du GHT 58

I – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement **:**

Centres hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, « Henri Dunant » à la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes, centre de soins de longue durée de Luzy, centre de long séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier et centre hospitalier spécialisé « Pierre Lôo » de La-Charité-sur-Loire (Nièvre)

Adresse complète :

Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers

1 avenue Patrick Guillot – 58000 Nevers

Adresse site internet *:* https://ch-nevers.fr/

Type d'établissement **:**

EHPAD **X** Centre hospitalier ☐

Etablissement pour adultes en situation de handicap ☐
(À préciser ex : ESAT, MAS, FAM, etc.)…….....

Etablissement pour enfants en situation de handicap ☐
(À préciser ex : IME, IMPRO, etc.)…….....

Foyer de l'enfance ☐
(À préciser : autonome ☐ non autonome☐)

Etablissement à vocation sociale ☐
(À préciser ex : CHRS, CADA etc.) …….....

Direction commune ou autres coopérations (indiquer les établissements liés par convention, et les projets de regroupement):

Le CHAN, établissement support du groupement hospitalier de la Nièvre (GHT 58) est en direction commune avec 8 autres établissements suivants :
- Le CH de Cosne-sur-Loire (244 lits et places dont 40 de médecine)
- Le CH Henri-Dunant de La Charité-sur-Loire (265 lits et places dont 15 de médecine)
- Le CHS Pierre-Lôo de La Charité-sur-Loire (388 lits et places dont 314 de psychiatrie adulte)
- Le CH de Decize (335 lits dont 94 de médecine et 8 de chirurgie)

- Le CH Les Cygnes de Lormes (162 lits et places dont 15 de médecine)
- Le CH de Château-Chinon (240 lits et places dont 16 de médecine)
- Le Centre de Long Séjour de Luzy (108 lits places)
- Le Centre de Long Séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier (114 places d'EHPAD, 6 places d'accueil de jour et 42 places de SSIAD)

Pour sa part, le CHAN compte 974 lits et places dont 484 MCO.

L'ensemble des établissements comportent des établissements et services médico-sociaux en gériatrie (tous les établissements sauf le CH Pierre-Lôo) et dans le secteur du handicap (CH Pierre-Lôo).

Les établissements de Lormes et Saint-Pierre-le-Moûtier comptent également un SSIAD.

Personnels présents au sein de l'établissement :

Centre de Long Séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier uniquement, effectif juillet 2022

1- Effectif EHPAD : 69,70 ETP

Dont :

- personnels administratifs et techniques : 27,50 ETP

- personnels médicaux (tous statuts confondus) : 0,50 ETP

- personnels soignants : 39,20 ETP

- personnels sociaux et éducatifs : 2,50 ETP

2- Effectif SSIAD : 11,75 ETP

Dont :

- personnels administratifs et techniques : 1,00 ETP

- personnels soignants : 10,75 ETP

Organisation du GHT consultable à l'adresse : https://ch-nevers.fr/fr/lorganisation-du-ght-de-la-nievre

II – PRESENTATION DU POSTE

Intitulé du poste et missions attachées à ce poste :

Directeur délégué du site de Saint-Pierre-le-Moûtier

Le titulaire du poste recevra une délégation générale de la part du chef d'établissement pour assurer la gestion de cet établissement dans le cadre de la direction commune et du Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre :

- Assurer, par délégation du chef d'établissement, la présidence des instances de l'établissement (CSE) ou y assister (Conseil d'administration, Conseil de la vie sociale) et animer les relations sociales ;

- Prendre part ou assister, en tant que directeur délégué d'un établissement partie du GHT, aux instances du groupement (Comité des élus, Comité stratégique, Commission Médicale de Groupement, Conférence Territoriale de Dialogue Sociale) ;

- Assurer la gestion budgétaire et financière de l'établissement ;

- Mettre en œuvre la démarche qualité de l'établissement ;

- Mener, par délégation du chef d'établissement et en collaboration avec les autorités de tarification et de contrôle, le projet de restructuration de l'EHPAD proposé par la direction commune et élaborer le projet d'établissement qui en découle ;

- Mettre en œuvre, en collaboration avec la direction de la coordination générale des soins de la direction commune, le projet de soins de l'établissement et faire le lien avec les usagers et leurs proches ;

- Assurer la gestion des achats pour l'établissement, dans le cadre de la fonction achat mutualisée au niveau du GHT ;

- Piloter la mise en œuvre de la politique de gestion et de développement des ressources humaines, dans le cadre de la stratégie de l'établissement et du GHT ;

- Piloter la masse salariale ;

- Mettre en œuvre la stratégie architecturale et patrimoniale de l'établissement ;

- Mettre en œuvre le schéma directeur des systèmes d'informations du GHT, en ce qui concerne l'établissement ;

- Mettre en œuvre dans l'établissement la réforme des SSIAD ;

- Relancer la dynamique des services de PASA et d'accueil de jour de l'établissement.

Position dans l'organigramme de direction :

Le Directeur adjoint est rattaché au directeur du Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre et fait partie de l'équipe de direction de la direction commune.

Expérience professionnelle appréciée :

Une expérience dans le domaine médico-social serait un plus.

Connaissances particulières requises/prévues :

Formation EHESP de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ;
Maîtrise de la réglementation du secteur médico-social ;
Maîtrise du fonctionnement des établissements médico-sociaux et de leur gouvernance.

Compétences professionnelles requises/prévues :

Autres informations pratiques concernant le poste (*ex : poste faisant actuellement l'objet d'un intérim, absence de logement de fonction, etc.) :*

Participation aux gardes administratives du Centre de Long Séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier ;
Le titulaire du poste bénéficie d'un logement de fonction ou de l'indemnité compensatrice de logement.

III - ORGANISATION DES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Personne(s) à contacter **Monsieur Jean François SEGOVIA**, Directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, établissement support du GHT 58
Tel : 03.86.93.70.20
Mail : chan.direction@ght58.fr

Renseignements relatifs aux modalités d'accès à l'établissement :
Joindre un plan de situation de l'établissement si disponible et coordonnées GPS si connues

Annexe 2

Par la route : Accès par les autoroutes A6 puis A77 depuis Paris Par le train : Accès SNCF depuis la gare de Saint-Pierre-le-Moûtier vers Nevers, Lyon, Clermont-Ferrand, Moulins. Vers Paris via correspondance à Nevers.